COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2021

Date de convocation: 17/09/2021

Présents : Tous les conseillers excepté Mr LEMINEUR, excusé.

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Maryse

Ordre du jour :

Logement communal
SIEM éclairage public
Cimetière concessions
Contrat groupe du Centre de Gestion de la Marne
Questions diverses

1. Logement communal

Le Maire laisse la parole à Mme MATHIEU-SIMONET et Mr JAMIN pour la présentation du rapport de l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres.

Rappel: Une consultation a été lancée pour la réhabilitation d'un logement communal et les parties communes à la mairie. La consultation a portée sur 6 lots et a été publiée le 28/05/2021 avec une remise des offres au 16/07/2021. Chaque conseiller a été rendu destinataire d'une copie du rapport d'analyse des offres. Lors de sa réunion du 09/09/2021, la commission d'appel d'offres décide d'attribuer le marché par lot aux entreprises suivantes :

Travaux de réhabilitation d'un logement communal	Entreprises retenues	н.т.	TVA 10%	T.T.C.	
logement communar			10%		
Lot 1: MO et coordination travaux	RENOV HABITAT	150,00€	15,00€	165,00€	
Lot 2 : Gros Œuvre	RENOV HABITAT	25 271,00 €	2 527,10 €	27 798,10 €	
Lot 3 : Menuiserie	RENOV HABITAT	33 498,00 €	3 349,80 €	36 847,80 €	
Lot 4 : Electricité	RENOV HABITAT	12 988,00 €	1 298,80 €	14 286,80 €	
Lot 5 : Plomberie - Sanitaires	RENOV HABITAT	7 463,00 €	746,30€	8 209,30 €	
Lot 6 : Peinture	S.A.R.L. BAILLEUX	10 578,77 €	1 057,88 €	11 636,65 €	
		89 948,77 €	8 994,88 €	98 943,65 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la décision de la commission d'appel d'offres
- Inscrit les crédits au budget
- Autorise le Maire à notifier les marchés aux entreprises retenues
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une subvention a été attribuée à la commune au titre de la DSIL « rénovation thermique » pour un montant de 29 921 €.

Le Maire présente aux membres du conseil les propositions de financement.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Emprunt sollicité au C.A.M. :

* PRET MOYEN TERME 70 000.00 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, l'attribution d'un prêt de 70 000.00 Euros, au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir de 2022 par périodicités trimestrielles. Frais de dossier : 70.00 €

- 3° Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
- 4° Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- 5° Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mr PERARDEL Joël, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

2. SIEM – Eclairage public

Le Maire présente au conseil municipal la proposition du SIEM pour les travaux d'éclairage public rues des Boeutiers et du Chaillot



Conformément à l'article L5212-26 du CGCT, la participation de la commune aux travaux prend la forme d'un fonds de concours.

FICHE FINANCIERE - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Commune de : FRANCHEVILLE Situation : Rues des Boeutiers et du Chaillot N° de dossier : 2021-0131

a	Montant	7.1.1	Plafonnement		Dépense	Participation SIEM (25% de la dépense	Participation		
	Quantité	unitaire	Total	unitaire	taux	subventionnable	subventionnable)	Commune	
Candélabres	10	1 805,98 €	18 059,80 €	1 700,00 €	25 %	17 000,00 €	4 250,00 €	13 809,80 €	
Candélabres doubles			0,00€	2 400,00 €	25 %	0,00€	0,00€	0,00€	
Autres luminaires			0,00€	700,00€	25 %	0,00€	0,00€	0,00€	
Divers	1	8 036,31 €	8 036,31 €		25%	8 036,31 €	2 009,08 €	6 027,23 €	
Matériel non subventionnable *			0,00€		0%			0,00€	
TOTAL			26 096,11 €				6 259,08 €	19 837,03 €	
Actualisation marché travaux SIEM	5%		1 304,81 €					991,85€	
Total actualisé**			27 400,92 €					20 828,88 €	
Votre participation est à imputer au compte 204									

Un titre de recette correspondant à 30 % du montant total de la participation communale en fonction de la version choisie sera émis à la commande soit : 6 248,67 €

SOLDE 14 580.22 €

* projecteurs, mise en valeur de bâtiments, ...

La Mairie Bon pour accord (date et signature)



P. DESAUTELS

Le Maire

^{**} total actualisé prévisionnel qui sera régularisé au moment du solde

Le SIEM participe à hauteur de 25% de la dépense subventionnable, soit pour ces travaux un montant de 6 259.08 € suivant le détail ci-dessous :

- 25% de 1700 € HT/candélabre, soit 425 € HT
- 25% de 700 € HT pour tout autre luminaire, soit 175 € HT.

(Hors illumination, espace sportif et éclairage bâtiment).

La part restant à la commune est de 20 828.88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide les travaux d'éclairage public tels que présentés par le SIEM
- Inscrits les crédits nécessaires au budget au compte 20412
- Autorise le Maire à signer la convention financière avec le SIEM pour lesdits travaux

3. <u>Cimetière – concessions</u>

Le Maire informe le conseil qu'il reste une place disponible pour les cavurnes. Il propose de demander un devis à l'entreprise Phélizon pour la réalisation de cavurnes supplémentaires. Le conseil accepte.

Des travaux sont à prévoir pour enlever la haie le long du cimetière et la remplacer par une autre moins envahissante. Mme LEBLANC a pris contact avec les pépinières Defontaine et reste en attente de devis. Le Maire propose à Mme LEBLANC et Mr JAMIN de prendre en charge ce dossier.

4. Contrat groupe assurance statutaire du Centre de Gestion

Le maire rappelle au conseil que la commune a choisit d'adhérer au contrat groupe du Centre de gestion de la Marne pour couvrir les risques statutaires des agents de la commune.

Le contrat de 3 ans arrivant à échéance, il convient de se positionner à nouveau pour préciser si la commune souhaite continuer avec le contrat groupe ou consulter elle-même ou passer en auto-assurance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de renouveler sa participation au contrat groupe proposé par le centre de gestion.

Questions diverses

- 1 Remise en état du chemin entre les 2 lotissements. Faute d'intervention du lotisseur sur ce dossier, un courrier de mise en demeure sera fait afin de lui ordonner les travaux.
- 2- Décoration lumineuse de la salle des fêtes. Une guirlande est prévue pour un coût d'environ 700 €.
- 3- Analyse en cours par le MO des offres de marché pour la route de l'usine.